

Date de dépôt : 3 juin 2024

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour fermer la circulation des transports individuels motorisés (TIM) non bordiers, pour valoriser la mobilité active et préserver le patrimoine naturel sur le chemin du Pont-du-Centenaire, secteur Onex

Rapport de Christina Meissner (page 4)

P 2197-A 2/29

Pétition (2197-A)

pour fermer la circulation des transports individuels motorisés (TIM) non bordiers, pour valoriser la mobilité active et préserver le patrimoine naturel sur le chemin du Pont-du-Centenaire, secteur Onex

Ce chemin historique, étroit et pentu, est bordé d'un important patrimoine arboré et de son nant affluant de l'Aire. Vu sa configuration, le chemin ne permet pas de recevoir les camions, les voitures, les vélos et les piétons, sans mettre ces derniers en danger. Actuellement, sur la partie en amont du pont, tous ces modes de transport se partagent le trottoir, alors que ce trottoir devrait être réservé uniquement aux piétons pour leur sécurité.

Aux heures de pointe, qui coïncident avec le déplacement des enfants et jeunes se rendant à l'école de commerce et de culture générale Aimée-Stitelmann, au cycle du Marais, à l'école primaire de Belle-Cour, ainsi qu'au centre sportif des Cherpines, au Poney Club et au Centre de la Gavotte, le transit incessant des TIM rend ce cheminement dangereux pour les vélos et les piétons, d'autant plus que les innombrables voitures et camionnettes l'empruntent comme raccourci pour relier l'autoroute entre Bernex et Perly, ou pour éviter les bouchons aux sorties ou entrées d'autoroute.

Aujourd'hui, les autres axes nord-sud reliant la route de Chancy à la route de Saint-Julien sont coupés. Le pont de Mourlaz a été interrompu, le pont de la Praleta est inutilisable par les TIM et en cul-de-sac et le chemin de Narly en sens unique restreint la circulation par le pont des Marais. De plus, le projet d'urbanisation en cours de réalisation du Rolliet sur Plan-les-Ouates, ainsi que le projet de densification des Cherpines sur Confignon ne vont pas améliorer la situation.

Les voitures n'ont pas à passer sur ce chemin arboré riche en biodiversité, alors que la mobilité active nécessite des liaisons de proximité agréables et sécurisées. Il est disproportionné et dangereux de laisser ce chemin constituer un axe de transit.

Cette problématique est signalée aux autorités de notre commune et de notre canton depuis 2001.

19.12.2001	Pétition au Grand Conseil n° 1375 : Pour une régulation du trafic de transit entre Plan-les-Ouates et Onex, par le chemin du Pont-du-Centenaire, le chemin David-Broillet et le chemin Gustave-Rochette
20.10.2018	Préservons notre environnement naturel : lettre à la commune d'Onex avec 592 signatures
22.11.2021	Lettre à M. le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, département des infrastructures
24.08.2022	Observations ANPVA sur DD321052-1: Construction de 40 immeubles de logement, Plan-les-Ouates
12.05.2023	Manifestation de l'ANPVA : Action Sécurité sur le chemin du Pont-du-Centenaire sur Onex
07.11.2023	Lettre des parents d'élèves à M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet, département de la santé et des mobilités
10.10.2023	Motion 411A Conseil Municipal d'Onex 10.10.23 : Sécurisation du chemin du Pont-du-Centenaire

Nous demandons à l'Etat de stopper d'urgence la circulation TIM sur ce tronçon, de valoriser la mobilité active et le patrimoine naturel au chemin du Pont-du-Centenaire sur ONEX.

Nous demandons à l'Etat de proposer un autre itinéraire TIM avec une configuration plus adéquate pour relier la route de Chancy à Planles-Quates.

Nous demandons à l'Etat de mettre en place ces mesures avant l'arrivée des nouveaux habitants du quartier du Rolliet.

350 signatures M^{me} Anne-Claude Vallée-Meier Chemin du Pont-du-Centenaire 21 1216 Onex P 2197-A 4/29

Rapport de Christina Meissner

La commission a auditionné les pétitionnaires en date du 25 mars, l'office cantonal des transports le 22 avril et les autorités communales le 13 mai 2024. **En résumé**, la commission constate que les préoccupations des pétitionnaires sont entièrement partagées par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la commune d'Onex ; l'inadéquation du gabarit du chemin du Pont-du-Centenaire face à l'augmentation du trafic motorisé de transit entraîne des risques pour les piétons et les cyclistes, et tout particulièrement pour les enfants qui doivent emprunter ce chemin pour se rendre à l'école. Beaucoup d'espoirs sont mis dans l'étude menée par le canton afin que des solutions soient trouvées pour pacifier ce chemin et mises en œuvre avant l'arrivée des nouveaux habitants dans le quartier du Rolliet. Pour toutes ces raisons, la commission a décidé à l'unanimité d'apporter son soutien à cette pétition en la renvoyant au Conseil d'Etat par 15 voix (4 PLR, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 3 S, 2 UDC et 2 MCG).

L'ensemble des travaux ont été menés sous l'aimable présidence de M. Sylvain Thévoz et de M^{me} la vice-présidente Lara Attassi. Nous remercions le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier ainsi que M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique de commission, pour leur accompagnement précieux et dévoué de nos travaux.

25 mars 2024 – Audition de M^{me} Anne-Claude Vallée-Meier et de M. Christian Starkenmann, pétitionnaires

M^{me} Vallée-Meier prend la parole et déclare que cette pétition a récolté 447 signatures en trois semaines. Elle rappelle que le chemin du Pont du Centenaire est ancien et date de l'époque où le territoire de Plan-les-Ouates était dédié aux cultures maraîchères. Ce chemin a une configuration différente entre le secteur d'Onex et celui de Plan-les-Ouates. C'est la seule voie qui relie l'école et la mairie au quartier. Ce chemin est situé entre deux axes importants et le trafic de transit utilise largement cette voie.

La zone industrielle de Plan-les-Ouates génère beaucoup de trafic, et ce aux heures de pointe alors que les enfants sont en train de se déplacer. Toutes les autres liaisons nord-sud qui traversent l'Aire ont été coupées et tout le trafic passe donc par le Pont-du-Centenaire qui est un petit chemin historique, très sinueux, bordé par un nant et des arbres majestueux. L'accès piéton de ce chemin dessert plusieurs écoles, le centre sportif des Cherpines et le Poney-Club. Ce chemin a déjà été élargi au maximum. Le trottoir a été réalisé sur les limites de propriété et le problème de mixité est quotidien avec des enfants et des camionnettes qui montent sur le trottoir, ce qui est très dangereux.

Un nouveau quartier doit se construire, le quartier du Rolliet avec 1000 logements, un groupe scolaire et des commerces, auxquels s'ajoute le centre sportif des Cherpines qui peut accueillir des concerts et de nombreuses installations sportives, et donc avec une augmentation du trafic. La seconde phase du projet du Rolliet viendra encore péjorer la situation.

Les habitants se sont impliqués et ont alerté les autorités depuis plusieurs années. La pétition demande de stopper le trafic motorisé sur ce tronçon et de proposer un nouvel axe, avec des mesures adaptées pour valoriser la mobilité active et le patrimoine naturel le long de ce chemin.

Questions des députés

Un député PLR déclare que, lorsque ces développements ont été acceptés, il était à prévoir que ces nuisances augmentent. Les pétitionnaires proposent un itinéraire alternatif, mais il demande s'il a été envisagé d'agrandir cet axe.

M^{me} Vallée-Meier répond qu'il a déjà été agrandi et qu'il n'est pas possible de l'élargir plus en raison des grands arbres qui le bordent. La proposition serait de canaliser le trafic sur la route de Base.

M. Starkenmann mentionne que l'idée n'est pas de polluer Lully, mais que le développement est trop rapide et trop intense. Il estime que le problème central relève de la croissance qui n'est pas contrôlée et du trafic des véhicules utilitaires, et que des itinéraires de mobilité douce sont nécessaires.

Un député LJS déclare que les photos sont affolantes et qu'une limitation du poids des véhicules pourrait constituer une solution. Il demande si cette route pourrait être placée en sens unique, cela en fonction des heures de la journée.

M^{me} Vallée-Meier répond que le problème ce sont les enfants qui doivent rejoindre l'école. Elle répète que c'est l'unique chemin qui mène à l'école et à la mairie.

M. Starkenmann remarque que le problème des 40 tonnes s'est déjà amélioré, car la signalisation a été renforcée et que le nécessaire a été fait par la commune auprès de Google qui proposait cet itinéraire. Des solutions devraient être envisageables au niveau cantonal.

Une députée LC remarque qu'il y a eu la renaturation de l'Aire et maintenant la renaturation du nant du Pont-du-Centenaire. Elle demande quelles ont été les réponses des autorités cantonales aux diverses pétitions et courriers qui ont été envoyés.

M^{me} Vallée-Meier répond que le canton répond que cette route est à l'étude.

P 2197-A 6/29

M. Starkenmann ajoute que M. Dal Busco avait indiqué qu'il ne fallait pas s'inquiéter, car la circulation avait baissé de 40%. Il précise que M. Maudet est venu voir la situation sur place et doit encore s'exprimer.

Une députée PLR déclare que la vie dans ce quartier va s'intensifier et générer donc de la circulation. Et elle observe que la solution de réduire la vitesse ne semble pas adéquate. Elle observe que les recommandations de la pétition ne correspondent pas au diagnostic.

M. Starkenmann mentionne que plusieurs personnes qui se déplacent en vélo électrique ont été coincées et sont tombées, elles ne prennent plus ce chemin. Il pense qu'il faut favoriser la mobilité douce, des enfants empruntent ce chemin tous les jours.

Un député MCG constate que les aménagistes ont plutôt favorisé les voitures, compte tenu de la disposition des trottoirs.

M. Starkenmann répond que c'est pour permettre aux voitures de croiser et M^{me} Vallée-Meier ajoute que les voitures accélèrent lorsqu'il n'y a pas de trafic afin d'éviter de se faire coincer, ce qui est dangereux pour les piétons.

Un député S pense que cette problématique est générale, mais que les photos du dossier sont très explicites. Il demande si des séances d'informations se sont déroulées avec les autorités

M. Starkenmann répond que les autorités ont toujours bien reçu les habitants, mais il déclare que rien ne se passe puisque le problème est complexe. Il ajoute que les pétitionnaires ont rencontré M. Dal Busco puis M. Maudet ainsi que le responsable de l'office des transports et la commune qui a voté à l'unanimité une motion. Mais comme rien ne se fait, les pétitionnaires aimeraient que le Grand Conseil les appuie.

Une députée LC rappelle que les trottoirs ont une pente douce afin que les batraciens du nant puissent les traverser sans être bloqués sur la chaussée.

Un député PLR déclare que l'itinéraire alternatif pourrait porter préjudice à d'autres personnes et que les pétitionnaires veulent faire ce que Confignon a fait en fermant trois axes.

M^{me} Vallée-Meier répond que l'axe sur Lully est fait pour la circulation et M. Starkenmann rajoute que cet axe est cantonal, mais que les habitants sont fatigués du développement.

Un député UDC rappelle que l'état d'esprit vise le développement économique, mais que la croissance va maintenant à l'encontre de la qualité de vie des habitants. Il imagine que la situation ne va qu'empirer et il se demande quelle serait la solution miracle.

M^{me} Vallée-Meier répond que Genève est petite et qu'il est possible de traverser le canton à vélo.

M. Starkenmann mentionne que la première idée était d'interdire la circulation au niveau du centre sportif.

Une députée Verte déclare que la situation est hallucinante et elle pense que limiter ce chemin aux riverains fait sens. Elle demande si les signataires de la pétition sont tous riverains.

M^{me} Vallée-Meier répond qu'il y a aussi des gens des localités voisines.

La même députée souligne que ce problème dure depuis 2001 et elle mentionne que, 23 ans plus tard, le problème n'est pas réglé. Elle demande quelles ont été les réponses apportées durant ces années.

M^{me} Vallée-Meier mentionne que, lorsqu'elle était enfant, il y avait moins de voitures et elle explique que, lorsque la zone industrielle a été créée, le trafic s'est développé, entraînant des réactions de la population et des aménagements proposés par les autorités.

22 avril 2024 – Audition de M. Thierry Messager, directeur régional Lac-Rhône, M. Gérard Widmer, directeur régional Arve-Lac, office cantonal des transports, et M. Olivier Caumel, directeur pour la région Rhône-Arve – DSM

M. Caumel prend la parole et déclare que le canton partage le diagnostic des pétitionnaires, le gabarit variant de 5,2 mètres à 4 mètres avec l'absence d'aménagements cyclables et un trafic de poids lourds actuel alors que le tronçon leur est interdit (7% de poids lourds en infraction), soit 230 véhicules par jour. Il mentionne que le gabarit ne permet pas d'assurer un sentiment de sécurité pour les piétons et les cyclistes.

Il rappelle alors que le Pont-du-Centenaire est du réseau secondaire et relève du domaine public communal. Il ajoute que les aménagements relèvent donc de la commune. Cela étant, le réseau secondaire assure les échanges interquartiers et il mentionne que la police ne peut pas contrôler les tronçons placés en statut « riverains ou bordiers autorisés ». Quant aux itinéraires alternatifs, il déclare qu'une déviation sur le réseau structurant serait possible via l'autoroute, la seconde alternative étant par la route de Chancy puis les Communes-Réunies et Curé-Baud. Il ajoute que la troisième alternative passerait par la route de Laconnex, puis la route de Soral, et il mentionne que ces alternatives ne sont attractives ni en termes de temps de parcours ni en termes de distance.

P 2197-A 8/29

Cela étant, le périmètre bouge beaucoup en termes d'urbanisation avec de nombreux projets en développement, notamment le plan guide d'Onex qui prévoit plus de 7200 nouveaux habitants. Il rappelle qu'en 2013, une proposition d'itinéraire avait été faite à la commune pour les piétons hors du trafic, en partie sur le domaine privé jusqu'à la route du Grand-Lancy.

Questions des députés

Un député PLR remarque que le Pont-du-Centenaire est déjà très étroit et ne permet pas de croiser. Il ajoute qu'il y a donc déjà une forme d'autorégulation, et il se demande, compte tenu du développement de la région tant sous l'angle de l'habitat que des emplois, s'il est imaginable de fermer la circulation sur cette route qui semble être une pénétrante et si l'alternative que M. Caumel a évoquée fonctionne tant pour les piétons que pour les cycles.

M. Caumel acquiesce.

Le même député demande s'il serait tout de même possible de sécuriser cette voie et d'imposer des gabarits de véhicules pour s'assurer que les poids lourds ne puissent pas accéder à ce tronçon.

M. Caumel répond que le pont représente déjà une première barrière et l'office ne souhaite pas élargir cette voie, les possibilités n'étant de toute façon pas existantes. Il remarque que faire croiser deux véhicules demeure compliqué, mais il répète que ce tronçon est sur le domaine public communal. L'office a invité la commune à faire intervenir la police municipale pour limiter le laisser-aller en lien avec le passage des poids lourds en infraction. Il signale aussi que des potelets ont déjà été installés et qu'en l'état il n'est guère possible d'envisager de nouvelles mesures de sécurisation.

Un député UDC pense que c'est aussi au Conseil municipal d'interpeller la municipalité pour que la police communale intervienne régulièrement. Cela étant, pourquoi ne pas placer une interdiction générale de rouler pour les voitures, à l'exception des destinataires de La Gavotte?

M. Caumel répond que fermer du réseau secondaire entravera les relations inter-quartiers et forcera les utilisateurs à passer par des itinéraires alternatifs compliqués. Deux études ont été lancées pour dégager une vision générale sur Onex, Confignon et Plan-les-Ouates.

Le même député remarque que cette possibilité permettrait un transfert modal tout en laissant passer les motos.

M. Caumel répond que passer de la voiture à la moto ne constitue pas un transfert modal. Il répète que l'office ne ferme jamais des tronçons en réseau secondaire.

Un député PLR demande si rendre ce tronçon à sens unique est une option.

M. Caumel répond que ce sont les études qui permettront d'évaluer cette possibilité, mais il appartient également à Onex de définir comment elle veut gérer ces échanges.

Le même député demande si des discussions sont en cours entre le canton et Onex.

M. Caumel acquiesce en déclarant que plusieurs communes sont associées à ces discussions.

13 mai 2024 – Audition de M^{me} Maryam Yunus Ebener, conseillère administrative, et de M. Jean-Pierre Pasquier, conseiller administratif de la commune d'Onex

M^{me} Yunus Ebener prend la parole et mentionne que ce sujet occupe et préoccupe le Conseil administratif. Elle ajoute qu'une motion a aussi été déposée par le Conseil municipal en 2023 avec des éléments qui sont repris par les pétitionnaires. Le Conseil administratif comprend les frustrations compte tenu des aménagements qui ne sont pas satisfaisants à bien des égards. La commune est en contact régulier avec l'OCT qui a mandaté une étude sur le périmètre, et la commune appartient au comité de pilotage de cette étude.

Cela étant, elle rappelle que le chemin du Pont-du-Centenaire appartient au réseau secondaire et relève donc de l'OCT. Elle ajoute que ce chemin n'est pas dédié au trafic de transit et que l'enjeu relève de l'accessibilité à cette voie pour les habitants uniquement.

Elle rappelle par ailleurs que, dans le cadre du projet des Cherpines, Planles-Ouates a demandé de fermer ce chemin durant les travaux dès cet automne. Cette période représentera donc un test très intéressant, durant lequel le trafic de transit sera impossible. La demande des pétitionnaires est donc légitime et coïncide avec l'étude de l'OCT.

M. Pasquier déclare que la commune soutient totalement cette pétition, tant au niveau du Conseil administratif que du Conseil municipal. Il ajoute que le Conseil administratif a rencontré M. Maudet à qui la problématique a été évoquée, et il pense qu'il est important de marquer cette dernière par le biais de cette pétition. Les autorités de la commune sont en lien avec les résidents de ce chemin et avec l'association de sauvegarde du vallon de l'Aire, et la situation est claire : ce chemin n'est pas destiné au trafic de transit. Les voitures s'enfilent sur ce chemin pour éviter les bouchons des axes principaux. Il imagine que cette situation se produit ailleurs dans le canton. Par le passé, le trafic pendulaire passait par le vieux village, lequel a été fermé, et il pense que

P 2197-A 10/29

des solutions existent également pour ce chemin. Il serait donc judicieux de transmettre cette pétition au Conseil d'Etat.

Questions des députés

Une députée PLR remarque que ce problème date de 2001 et elle se demande si un plan communal en a déjà traité.

M^{me} Yunus Ebener répond que la commune a une marge de manœuvre importante pour les routes qu'elle gère, mais elle répète que le chemin du Pont-du-Centenaire relève du canton, raison pour laquelle c'est l'OCT qui mène cette étude.

Un député S demande si les origines et les destinations des véhicules sont connues.

M^{me} Yunus Ebener répond qu'il n'y a pas eu d'étude allant dans ce sens, mais que c'est l'un des itinéraires proposés par Google Map.

M. Pasquier ajoute que l'autoroute étant souvent bouchée, les utilisateurs sortent à Bernex, descendent la route du Grand-Lancy et bifurquent sur le chemin du Pont-du-Centenaire. Il indique que des applications programment les cheminements en fonction des passages et que plus il y a de véhicules, plus les itinéraires sont mis en avant (ndlr: p. ex. waze.com).

Une députée LC imagine que le projet des Cherpines n'améliorera pas la situation. Elle remarque qu'une limitation à 30 km/h a été évoquée avec un radar, et elle demande quelle a été la réponse du canton à cet égard.

M^{me} Yunus Ebener répond que le canton attend les résultats de l'étude. Elle rappelle que les discussions à ce propos remontent à 2023, l'étude concrète ayant débuté en 2024.

La même députée observe que la fermeture de ce chemin durant les travaux des Cherpines a été évoquée et elle demande à quel niveau elle sera opérée.

M^{me} Yunus Ebener répond que ce chemin sera fermé à l'entrée d'Onex, soit à la hauteur de La Gavotte.

La même députée demande quelles sont les raisons du canton pour ne pas donner le statut de voie communale à ce chemin.

M^{me} Yunus Ebener répond que c'est la prérogative du canton. Elle précise que la commune ne serait évidemment pas opposée à cette alternative. Elle répète que le canton attend le résultat de l'étude.

La même députée remarque qu'interdire le tourner-à-droite sur le Pont-du-Centenaire depuis l'autoroute serait une option.

 ${\rm M}^{\rm me}$ Yunus Ebener remarque que l'OCT imagine même de rendre ce chemin à sens unique.

La même députée indique que renaturer un nant implique de tenir compte du contexte et elle se demande si les batraciens ne vont pas se faire écraser sur la route.

M. Pasquier déclare qu'il est question de sécuriser ce nant et non de le renaturer, car il y a eu des inondations. M^{me} Yunus Ebener précise que l'eau passe sous la route et déstabilise cette dernière. Elle ajoute que des travaux doivent être menés.

Un député UDC déclare que la problématique relève des voitures et des camions et il se demande pourquoi ne pas mettre en place un panneau « Bordiers autorisés » et ne permettre que les deux-roues motorisés sur ce chemin.

M^{me} Yunus Ebener répond que c'est une solution, mais elle répète que c'est le canton qui doit se prononcer.

Un député PLR déclare que le canton estime que ce chemin relève du domaine communal et qu'il appartient à Onex de savoir comment la commune veut gérer ses échanges.

M^{me} Yunus Ebener répond que le canton n'assume pas toujours ses parts de responsabilité. Elle répète que la commune doit obtenir l'autorisation du canton pour intervenir sur une voie communale. Il y a parfois des bras de fer entre les administrations. Ainsi, quatre villas ont obtenu des autorisations au bas du chemin du Pont-du-Centenaire, malgré les observations de la commune qui n'était pas favorable, et les habitants se tournent maintenant du côté de la commune. Cela étant, la situation est maintenant plus claire et l'étude qui est menée est positive.

Un député S observe que la commune place beaucoup d'espoirs sur cette étude de l'OCT et il se demande s'il est possible d'estimer que les résultats de cette étude vont dans le sens des vœux de la commune et des pétitionnaires.

M^{me} Yunus Ebener répond que l'idée de placer ce chemin à sens unique est déjà une bonne nouvelle. Elle ajoute que les relations entre les communes et M. Maudet se déroulent bien.

Un député MCG demande si ce pont est historique et s'il est classé. Il signale ensuite que les pétitionnaires proposent un autre itinéraire par Confignon et il se demande si cette option est envisageable.

M^{me} Yunus Ebener pense que, si les automobilistes restaient sur les voies qui leur sont dédiées, les problèmes seraient vite résolus. M. Pasquier rajoute que, dès qu'un axe est fermé, les véhicules se reportent ailleurs selon une

P 2197-A 12/29

dynamique des fluides. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle seul l'Etat peut voir la globalité du problème.

Un député PLR demande ce que la commune ferait si elle avait carte blanche.

M. Pasquier répond que le chemin du Pont-du-Centenaire est très long et qu'il serait possible d'en fermer une partie tout en permettant aux habitants qui résident de l'autre côté du cours d'eau d'emprunter cette voie. Il rappelle que les 20 ou 30 km/h sont respectés dans les autres cantons, notamment à Fribourg, car les véhicules qui violent ces limitations risquent des dégâts compte tenu des aménagements déployés dans ces cantons.

M^{me} Yunus Ebener en conclut qu'il serait possible de tester différentes solutions.

Discussion interne et vote

La vice-présidente ouvre les débats, les auditions étant terminées.

Une députée LC entend l'unanimité des riverains et des autorités de la commune et elle pense que l'étude que l'OCT a entamée est une bonne chose. Elle propose donc de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat en demandant que toutes les options soient étudiées. Elle estime que les députés doivent entendre cette unanimité des autorités communales.

Un groupe S a compris l'ampleur du problème qui semble évident. Il observe que le Conseil municipal et le Conseil administratif sont unanimes, ce qui est rare. La fermeture de ce chemin durant le chantier des Cherpines permettra de mener un test, et il déclare que l'étude qui a été entamée vient confirmer la nécessité de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat.

Le groupe MCG soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il déclare que cette problématique est partagée par d'autres communes en raison du trafic frontalier. Il pense en outre qu'il convient de ne pas entraver les résidents genevois qui doivent avoir le libre choix de leur mode de transport.

Le groupe PLR mentionne que ce problème date, le canton et la commune se renvoient la balle, le groupe renverra donc cette pétition au Conseil d'Etat.

Le groupe des Verts est favorable au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat pour trouver des solutions alternatives proportionnées et adéquates, ce d'autant plus que la démographie augmente tout comme les dangers, notamment pour ceux qui utilisent les mobilités actives, comme les enfants qui empruntent ce chemin pour se rendre à l'école.

La vice-présidente passe au vote du renvoi de la P 2197 au Conseil d'Etat :

Oui: 13 (3 S, 2 Ve, 3 PLR, 1 LC, 2 MCG, 2 UDC)

Non: – Abstentions: –

La P 2197 est renvoyée au Conseil d'Etat à l'unanimité.

P 2197-A 14/29

ANNEXE 1

PETITION AU GRAND CONSEIL DE GENEVE

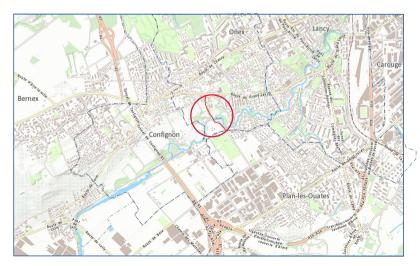
Pour fermer la circulation des transports individuels motorisés (TIM) non bordiers, pour valoriser la mobilité active et préserver le patrimoine naturel sur le Chemin du Pont-du-Centenaire, secteur Onex.

Cette pétition a récolté **447** signatures en 3 semaines (~350 validées)

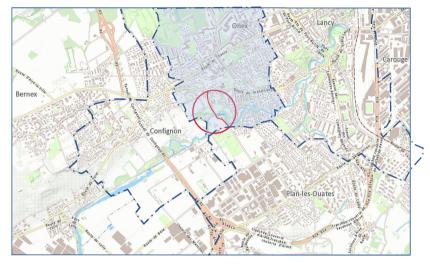
Portée par le groupement des habitants du Chemin du Pont-du-Centenaire sur Onex Madame Anne-Claude Vallée-Meier Monsieur Christian Starkenmann

Onex. le 25 mars 2024

Situation du chemin du Pont-du-Centenaire: limites communales



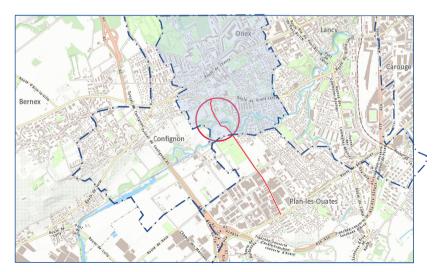
Situation du chemin du Pont-du-Centenaire: limites communales



Onex, le 25 mars 2024

3

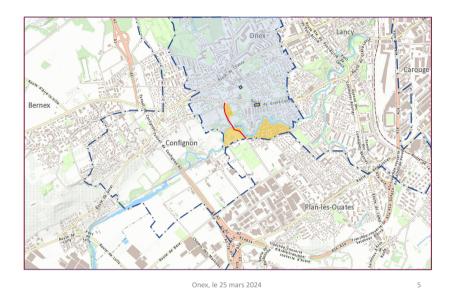
Situation du chemin du Pont-du-Centenaire: sur 2 communes et 2 configurations



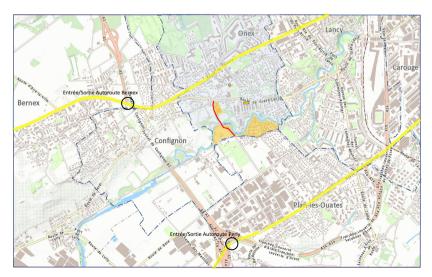
Onex, le 25 mars 2024

P 2197-A 16/29

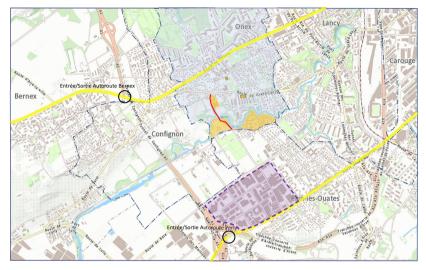
Situation du chemin du Pont-du-Centenaire sur Onex : seul accès reliant Onex sud



Situation du chemin du Pont-du-Centenaire: entre les axes routiers



Situation du chemin du Pont-du-Centenaire: Zone Industrielle de Plan Les Ouates



Onex, le 25 mars 2024

7

Situation du chemin du Pont du Centenaire: les routes franchissant l'Aire fermées



P 2197-A 18/29

Caractéristiques du chemin du Pont-du-Centenaire sur Onex





Chemin:

- · historique
- · en forte déclivité
- très étroit et sinueux par endroits
- très riche en biodiversité, et ses nombreux écosystèmes abritant sa flore et sa faune
- · longé par de grands arbres dont de majestueux chênes
- bordé par le Nant du Pont-du-Centenaire affluant de l'Aire, (renaturation prévue)
- accès piéton reliant Onex à la promenade de l'Aire
- accès aux: Ecoles de Commerces et culture Générale Aimée Stitelmann, Ecole primaire de Belle Cour et CO Marais, Centre de la Gavotte, Poney Club, Centre sportif des Cherpines.

Onex, le 25 mars 2024

9

Caractéristiques du chemin du Pont du Centenaire sur Onex : étroitesse





Ce chemin a déjà été agrandi au maximum des limites de propriété et des majestueux arbres existants. Le passage des voitures, camions, camionnettes sur le bitume recouvrant les racines des arbres, fragilise les fonctions vitales des grands arbres bordant le chemin 35 may 2024

Problèmatique de la mixité: TIM/mobilité active au chemin du Pont-du-Centenaire











Onex, le 25 mars 2024

11

Danger quotidien aux heures de pointe pour les piétons





P 2197-A 20/29

Logistique: il faut éviter le chemin du Pont-du-Centenaire













Onex, le 25 mars 2024

12

Les dangers du chemin du Pont-du-Centenaire à Onex

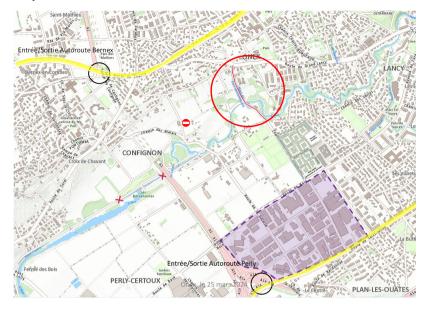




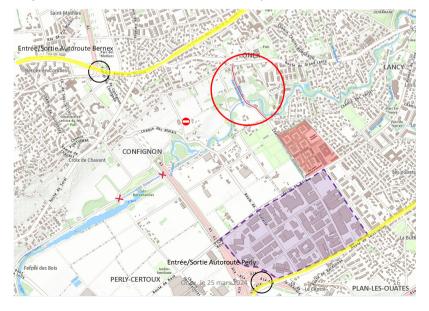
Ce chemin est très utilisé par les piétons et les vélos, dont les usagers les plus fragiles : les enfants, les jeunes, les parents avec poussettes, les personnes âgées.

Il est très dangereux aux heures de pointe lors du trafic de transit TIM.

Enjeux du chemin du Pont-du-Centenaire

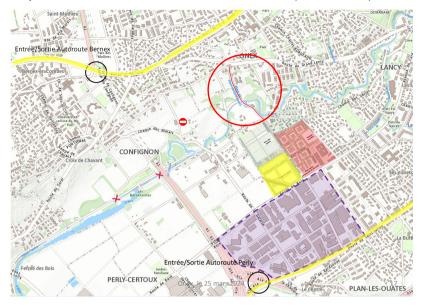


Enjeux du chemin du Pont du Centenaire: le futur quartier du Roillet

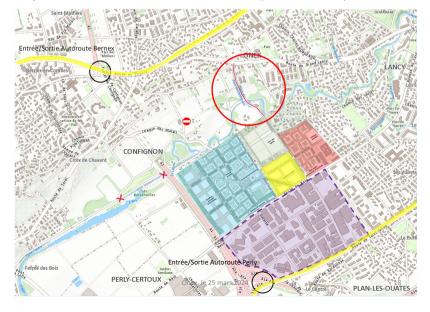


P 2197-A 22/29

Enjeux du chemin du Pont-du-Centenaire: le futur centre sportif des Cherpines



Enjeux du chemin du Pont du Centenaire: le futur quartier des Cherpines



Mobilisation citoyenne



19.12.2001











Manifestation organisée par l'Association Nature Patrimoine du Vallon de l'Aire https://anpva.org/
70 personnes présentes à l'action sécurité sur le chemin du Pont-du-Centenaire,
Onex, 12 mai 2023

Pétition au Grand-Conseil n° 1357 : Pour une régulation de transit entre Plan-les-Ouates et Onex,

	par le chemin du Pont-du-Centenaire , le chemin David-Broillet et le chemin Gustave Rochette
20.10.2018	Préservons notre environnement naturel : lettre à la commune d'Onex avec 592 signatures
22.11.2021	Lettre à M. le Conseiller d'État Serge Del Busco, Département des infrastructures
24.08.2022	Observations ANPVA sur DD321052-1: Construction de 38 immeubles de logement, sur Plans-les-Ouates
12.05.2023	Manifestation Action Sécurité sur le Chemin du Pont-du-Centenaire sur Onex
07.11.2023	Lettre des parents d'élèves à M. le Conseiller d'État Pierre Maudet
10.10.2023	Motion 411A du Conseil Municipal d'Onex : Sécurisation du Chemin du Pont-du-Centenaire
22.01.2024	Lettre au Conseiller d'Etat, Monsieur Pierre Maudet

Onex. le 25 mars 2024

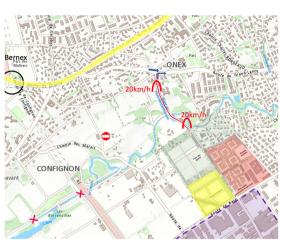
19

Que demandent les pétitionnaires

- Nous demandons à l'État de stopper d'urgence la circulation TIM sur ce tronçon, de valoriser la mobilité active et le patrimoine naturel au chemin du Pont-du-Centenaire sur ONEX.
- Nous demandons à l'État de proposer un autre itinéraire TIM avec une configuration plus adéquate pour relier la route de Chancy à Plan-Les Ouates.
- Nous demandons à l'État de mettre en place ces mesures avant l'arrivée des nouveaux habitants du quartier du Rolliet.

P 2197-A 24/29

Propositions



- Installer 2 portes d'entrée 20 km/h avec rétrécissements
- · Autoriser uniquement les bordiers
- Interdire de tourner à gauche sur la route du Grand-Lancy
- Interdire de tourner à droite sur le ch. du Pont-du-Centenaire
- Valoriser la mobilité active
- · Prioriser les piétons

Ce chemin doit être principalement dévolu à la mobilité active et à son patrimoine naturel.

Onex. le 25 mars 2024

21

Tous les pétitionnaires et usagers du chemin du Pont-du-Centenaire sur Onex, vous remercient pour votre attention.



Mme Anne-Claude Vallée-Meier (ac.vallee@gmail.com)
M. Christian Starkenmann (christian.starkenmann@gmail.com)

mex is 14 janvier 2024

PÉTITION AU GRAND CONSEIL DE GENÈVE

Pour fermer la circulation des transports individuels motorisés [TIM] non bordien pour valoriser la mobilité active et préserver le patrimoine naturel sur le Chemin du Pont-du-Centenaire, secteur Onex

emin historique, étroit et pentu, est bordé d'un important patrimoine arboré et de son nant affluant de l'Aire, configuration, le chemin ne permet pas de rocevoir les camions, les voitures, les vélos et les piètons, sans e ces derniers en danger. Actuellement, sur la partie en amont du port, tous ces modes de transport se

mettre oce deminer en derger. Actualisment, ser la partie en amort du port, tou ce modes de trasport se traspereje la horizar, al complexe partie de financiare su imperiment partie pa

Aujourd'hui, lies autres axes nord-sud reliant la route de Chancy à la route de St-Julien sont coupés. Le pont de Mourilar a téé interrompu, le pont de la Praieta est inutilisable par les Thil et sans issue et le chemin de huiry en sers unique restruit la circulation par le pont des Marsia (be plus, le projet d'unbanisation en coura de réalisation du Rolliet sur Plan-les-Quates, ainsi que le projet de densification des Cherpines sur Confignon ne vont pas améliore la situation.

Les voltures n'ont pas à passer sur ce chemin arboré riche en biodiversité, alors que la mobilité active nécessite des laisons de proximité agréables et sécurisées. Il est disproportionné et dangereux de laisser ce chemin constituer un axe de transit.

Cetto problèmatique est signulée aux autorités de notre commune et de notre carton depuis 2001.

19.12.2001 Pétiche au Grand Contre de 11357 Pour une régulation de tracation Plan-les Coutes et On par le chemin du Pont du Centenuire, le chemin David-Broillet et le chemin Gustave-Richette

20.10.2011 Préservoin notire environnement naturel : lettre à la commune d'Ones avec 502 aginatures

21.11.2021 Lettre à N. Le Conseille d'est segre al Bioson, Departement des infinistructures

12.05.2023 Manifestation de l'ANPVA: Action Sécurité sur le Chemin du Pont-du-Centenoire sur Onex
07.11.2023 Lettre des parents d'élèves à M. le Conseiller d'État Pierre Maudet, Département de la Sant
des Mobillées.

Nous demandons à l'État de stopper d'urgence la circulation TIM sur ce tronçon, de valoriser la mobilité active et

Nous demandons à l'État de proposer un autre itinéraire TIM avec une configuration plus adéquate pour relier la

Nous demandons à l'État de mettre en place ces mesures avant l'arrivée des nouveaux habitants du quartier du

Pour le groupement des habitants du Chemin du Pont-du-Centenaire, secteur Onex Madame Anne-Claude Vallée-Meier

Page 1 | 2

ANNEXE 2

P2197

COMMISSION DES PÉTITIONS 22.04.24



OFFICE CANTONAL DES TRANSPORTS DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES MOBILITÉS

23.04.2024 Page 1

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- · Les demandes des pétitionnaires
- · Hiérarchie du réseau routier
- Illustrations
- · Le chemin du Pont-du-Centenaire et la mobilité
- · Diagnostic partagé avec les pétitionnaires
- · Analyses des demandes
- · Suite : études en cours

P 2197-A 26/29

LES DEMANDES DES PÉTITIONNAIRES

 Fermeture du chemin du Pont-du-Centenaire et conserver un accès pour les bordiers uniquement

- Proposition d'un itinéraire alternatif pour relier la route de Chancy à Planles-Ouates
- Mise en œuvre de ces mesures avant l'arrivée des habitants du quartier Le Rolliet à Plan-les-Ouates = 2026/2027

23.04.2024 Page 3

HIÉRARCHIE DU RÉSEAU ROUTIER



23 04 2024

Page 4

ILLUSTRATIONS





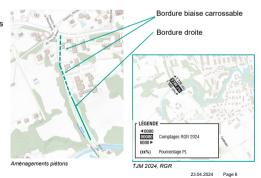


23.04.2024 Page

LE PONT-DU-CENTENAIRE ET LA MOBILITÉ

DIAGNOSTIC PARTAGÉ AVEC LES PÉTITIONNAIRES

- Gabarit de la voie roulante est variable et localement inférieur à 4m pouvant toutefois atteindre jusqu'à 5.20 environ lors de sur largeurs
- Cheminement piétons côté Est partiellement non sécuritaire pour les piétons en l'absence d'une bordure droite sur l'entier du linéaire
- · Absence d'aménagements cyclables
- Passage de poids-lourds malgré la signalisation l'interdisant : 7 % en TJM



P 2197-A 28/29

ILLUSTRATIONS

















Illustrations des pétitionnaires

23.04.2024 Page 7

LES DEMANDES DES PÉTITIONNAIRES : FERMETURE

Fermeture du chemin du Pont-du-Centenaire et conserver un accès pour les bordiers uniquement

- · Privatisation du domaine public communal
- · Réseau secondaire pour liaisons inter quartiers alors non assurées
- · Incontrôlable dans les faits car les visiteurs des riverains sont aussi autorisés à accéder

LES DEMANDES DES PÉTITIONNAIRES : ITINÉRAIRE ALTERNATIF

PROPOSITION D'UN ITINÉRAIRE ALTERNATIF POUR RELIER LA ROUTE DE CHANCY À PLAN-LES-OUATES



itinéraires existants :

- 1) autoroute
- 2) route de Chancy –Communes-Réunies-Curé Baud
- 3) rte de Laconnex – rte de Lully – rte de Base

23 04 2024

Page 9

SUITE : ÉTUDES EN COURS

Réseau viaire :

- Bernex Onex Confignon Plan-les-Ouates: définition d'un concept coordonné des voiries à l'échelle des trois communes
- Mise en cohérence des intentions relatives aux voiries en termes d'aménagements, d'espaces publics et de fonctionnement de mobilité

Etude préliminaire route du Grand-Lancy:

- Onex Lancy Confignon : requalification multimodale de la route du Grand-Lancy
- Insertion d'aménagements cyclables et piétons, prolongement d'une ligne de bus, connexion en mobilité active entre Onex et Plan-les-Ouates

D'ici les premiers habitants du quartier Le Rolliet 2026/2027 (selon demande des pétitionnaires) les deux études seront achevées

<u>Création d'un cheminement piétons alternatif</u> hors trafic, suppression des chicanes selon les réflexions de 2013 avec la commune



Proposition mars 2013 : itinéraire piétons hors trafic

23.04.2024 Page 10